

■ **Marc Menoud**, à Moudon, bureau technique, atelier de maquettes (FOSC du 08.09.1981, p. 2862). Par décision du 16 décembre 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 1185 du 06.02.2004
(02115594 / CH-550.0.050.605-5)